

COP21 : un succès pour la diplomatie française

Le 22 avril 2016 prochain, journée internationale de la terre, s'ouvre le processus officiel de signature de l'Accord de Paris, au siège des Nations unies, à New-York. A cette occasion, une réunion au sommet se tiendra avec chefs de gouvernements et hauts représentants des Etats ayant adopté l'accord lors de la COP21, dont Francois Hollande. A compter de cette date, les Etats auront un an pour ratifier l'accord. Il entrera en vigueur lorsque 55 pays, qui représentent au moins 55% des émissions mondiales, l'auront signé. La dernière étape d'un formidable succès pour la diplomatie française. Explication.

Un sans faute. Après la signature de l'Accord de Paris par 195 pays, les négociateurs – du Nord comme du Sud - sont unanimes pour saluer le travail de la diplomatie française sur la préparation de la COP21 et son rôle de chef d'orchestre dans les travaux des délégations. Des éloges qui vont bien au-delà des formules diplomatiques traditionnelles de courtoisie, font remarquer experts et observateurs.

"Toutes les délégations disent que la présidence française a été spectaculaire, aucune des COP n'a été aussi bien organisée. Tout le monde est impressionné", déclarait ainsi l'ancien vice président américain Al Gore au président de la COP21, Laurent Fabius. Avant de souligner l'importance de la participation de la société civile et des représentants du milieu des affaires au sein même de la conférence.

Respect de l'équilibre Nord-Sud

"La France a joué un rôle très positif dans l'organisation de la COP21. Elle s'est attachée à respecter l'équilibre entre les intérêts des pays du Sud et ceux des pays du Nord", ajoute Saleemul Huq, le directeur du Centre international pour les changements climatiques au Bangladesh et conseiller du puissant groupe de négociateur G77 (ce groupe de négociateurs qui compte des poids lourds diplomatiques comme le Brésil et l'Inde représente près de 80% de la population mondiale).

La méthode française contraste notamment avec l'autre grande COP, celle de 2009 à Copenhague. Celle-ci s'était soldée par un échec en raison notamment d'une très forte opposition entre le Nord et le Sud, matérialisée par un duel au sommet entre la Chine et les Etats-Unis. Et une présidence danoise qui *"à nos yeux, penchait trop du côté des pays développés"*, fait aujourd'hui remarquer Saleemul Huq.

Une course de fond

Cette pluie de compliments couronne un long travail débuté bien en amont des négociations officielles qui se sont déroulées au Bourget.

Mais un retour en arrière s'impose. En septembre 2012, le Président de la République, François Hollande, fait part de son intention d'accueillir en 2015 la 21^{ème} Conférence des Parties, la fameuse COP21, où doit être signé l'accord entérinant le travail de fond des délégations repris depuis la COP de Copenhague. Une candidature gagnée haut la main puisque sans concurrence. Elle est officialisée un an plus tard lors de la COP19 de Varsovie.

Dès lors, la France a pris son rôle particulièrement à cœur. En tant que futur président de la COP21 et ministre des Affaires étrangères, Laurent Fabius a mobilisé l'important réseau diplomatique de la France au service de la réussite de la COP. Dans les différents pays autant que dans les enceintes et institutions internationales où elle siège, Paris a poussé la question climatique. Son ambassadrice chargée de la lutte contre le changement climatique, l'ancienne directrice et fondatrice de l'IDDRI (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales), Laurence Tubiana, n'a pas ménagé ses efforts, sillonnant littéralement le monde pour rechercher des compromis. Tout comme l'Envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète, Nicolas Hulot. Tout au long de l'année, également, des réunions informelles entre ministres des différents groupes de négociations ont été organisées à Paris pour faire avancer les pourparlers intermédiaires.

Egalement, la nomination de l'américain Paul Watkinson à la tête de la délégation française peut surprendre. Stratégiquement, pourtant, c'est un coup de maître. Pourquoi ? Toutes les négociations climatiques se font en anglais. Et chaque mot, chaque virgule, oui, chaque crochet compte...

Mais d'abord, la COP21, c'est quoi ?

Une COP, c'est une Conférence des Parties axée autour des questions climatiques (en anglais Conference of Parties). Les Parties sont au nombre de 196 : 195 Etats auxquels on ajoute l'Union européenne qui négocie au nom de ses 28 pays membres. Les COP ont lieu chaque année - entre novembre et décembre le plus souvent - depuis 1995. Dans chacune des COP, les 196 Parties négocient les objectifs et les mesures nécessaires pour limiter le changement climatique : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'adaptation au changement climatique des pays en développement, le financement de l'atténuation et de l'adaptation, les transferts de technologie, etc. Ces COP, qui durent

deux semaines, sont préparées en amont par des sessions de négociations intermédiaires.

Ces COP s'inscrivent dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) qu'ont signé les 196 Parties, lors du sommet de Rio en 1992. La CCNUCC est organisée autour de trois principes fondateurs : le principe de précaution, le principe du droit au développement et le principe des responsabilités communes mais différenciées. Elle dispose d'un siège à Bonn, en Allemagne et est dirigée par Christiana Figueres, qui organise les COP et aide les pays à préparer les négociations.

Qui participe ?

Une COP traditionnelle réunit entre 10 000 et 20 000 participants. Lors de la COP21, près de 40 000 personnes ont été accréditées pour l'évènement ! Les négociateurs bien sûr mais aussi les ministres et délégations des Etats parties, des entreprises, des ONG, des syndicats, des journalistes, etc. Mais toutes ces personnes n'y ont pas le même statut.

Seuls les Etats sont autorisés à négocier par le biais de leurs négociateurs, souvent des hauts fonctionnaires qui travaillent sur les questions techniques. Mais ces négociateurs n'ont pas toujours la latitude de prendre les décisions politiques. C'est pourquoi les ministres de l'Environnement et/ou des Affaires étrangères interviennent dans la deuxième semaine de négociation des COP et lors de certaines réunions préparatoires.

Quels sont les points clés de L'Accord de Paris ?

Le Ministère des Affaires étrangères en définit quatre :

- 1 Un accord juste et différencié**
- 2 Un accord durable & dynamique**
- 3 Universel et juridiquement contraignant**
- 4 Et après ?**

Un accord juste et différencié

Face au défi climatique, l'accord reconnaît une responsabilité partagée mais différenciée des Etats, c'est-à-dire en fonction des capacités respectives et des contextes nationaux différents.

Il prend notamment en compte le niveau de développement et les besoins spécifiques des pays particulièrement vulnérables. Outre les

engagements financiers, les pays industrialisés devront faciliter les transferts de technologie, et plus largement l'adaptation à une économie dé-carbonée.

En matière de transparence, un système permettant le suivi des engagements nationaux, avec une certaine flexibilité pour les pays en développement, est également institué afin de suivre les efforts de chacun.

Un accord durable & dynamique

L'accord a vocation à contenir l'augmentation moyenne de la température nettement en dessous de 2 degrés par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°.

Pour cela, l'Accord de Paris prévoit que chacun des pays revoie tous les cinq ans ses engagements pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Chaque nouvelle contribution déterminée au niveau national devra intégrer une progression par rapport à la précédente.

Les Parties se sont engagées à parvenir à pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, afin de parvenir à un équilibre entre les émissions et leurs compensations dans la 2ème partie du siècle. Les Etats sont également tenus d'accroître leurs efforts d'atténuation et de réduction de leurs émissions de gaz à effets de serre.

Universel et juridiquement contraignant

Les 195 Etats Parties à la négociation se sont engagés à formuler des stratégies de développement à faible émission de gaz à effet de serre sur le long terme. **C'est la première fois qu'un accord universel est conclu en matière de lutte contre le dérèglement climatique.** Certaines règles juridiquement contraignantes s'appliqueront aux Etats parties, comme l'obligation pour les pays développés d'apporter un soutien financier aux pays en développement pour la mise en œuvre de l'accord.

Et après ?

L'accord sera ouvert à la signature des Etats le 22 avril 2016 à New York pour une entrée en vigueur en 2020. La décision de la COP 21 qui accompagne l'accord fixe plusieurs étapes pour accompagner et préparer sa mise en œuvre : réexamen des contributions en 2018, mobilisation des financements pour atteindre un plancher de 100 millions de dollars par an en 2020.

L'accord reconnaît l'action des acteurs non-gouvernementaux, qui sont d'ores et déjà mobilisés, à l'image de l'Appel de Paris par lequel 800 entreprises, investisseurs, villes et régions du monde s'engagent à dépasser le niveau d'ambition énoncé par l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Claire Stam

ADFE Hessen

Journaliste à Novethic

(Sources de l'article : Novethic www.novethic.fr , Ministère des Affaires étrangères <http://www.cop21.gouv.fr>)

Pour en savoir plus

<http://www.cop21.gouv.fr/195-pays-adoptent-le-premier-accord-universel-sur-le-climat/>

(source : IISD Reporting Service)

<http://www.iisd.ca/climate/cop21/enb/>